

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 3 Septembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Boistrudan s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RAUFLET Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2026.

Présents : Mmes : BRUNEL Corinne, GUILLOUET LEGRAND Estelle, LUCAS Elodie, TISLER Viviane, YEH Angèle, MM : BELMONT Yann, FALOURD Bruno, GERARD Aymeric, GUEGAND Romuald, GUERLAVAIS Julien, RAUFLET Didier, VISSEICHE Roland, YANG Paul

Excusé(s) : Mmes : MODICOM Christelle, RENOUEARD Magalie

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Rennes
Le : 14/09/2026
Et
Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme LUCAS Elodie

2026-57 – Subvention théâtre

Lors du Conseil Municipal du 13 Février 2026, il a été approuvé le tableau des subventions pour l'année 2026. Dans ce tableau, figure une ligne pour attribution subvention diverse pour un montant de 1 000 euros. Lors de la commission finance en date du 9 février 2026, pour l'attribution des subventions aux associations, il y a eu une incompréhension dans la demande de subvention du « THEATRE - LES ILLUMINES ». Il est demandé d'octroyer les 1 000 euros de cette subvention diverse au théâtre, afin de les aider à régler leurs charges (assurances, eau, électricité)

Le conseil municipal par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

- *Accorde la subvention de 1 000 euros au théâtre association « Les Illuminés »*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/09/2026
Le Maire
Didier RAUFLET

Le secrétaire de séance
Elodie LUCAS

